

## SOMMAIRE

	PAGE
I. Accord (27 mars 1941) entre les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique concernant les bases cédées à bail aux États-Unis d'Amérique (et documents y relatifs). En vigueur 27 mars 1941. Applicable au Canada le 1 <sup>er</sup> avril 1949 ....	5
II. Accord (13 août et 23 octobre 1947) entre le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et le Gouvernement des États-Unis concernant la base louée aux États-Unis à Argentia (Terre-Neuve). En vigueur 23 octobre 1947. Applicable au Canada le 1 <sup>er</sup> avril 1949 .....	35
III. Échange de Notes (4 juin 1949) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant une entente concernant l'aviation civile aux bases louées à Terre-Neuve. En vigueur le 4 juin 1949 .....	39
IV. Échange de Notes (13 février et 19 mars 1952) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique confirmant la recommandation des 28 et 30 mars 1950 formulée par la Commission permanente canado-américaine de défense au sujet des bases terreneuviennes cédées à Bail. En vigueur le 19 mars 1952 .....	45
V. Échange de Notes (28 et 30 avril 1952) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à l'application de la Convention du 19 juin 1951 sur le statut des forces de l'OTAN aux forces des États-Unis au Canada y compris les forces stationnées aux bases louées de Terre-Neuve ainsi qu'à Goose-Bay (Labrador). En vigueur 27 septembre 1953 .....	51